

1^{ère} intervention :

- Le dimanche 8 septembre 2024, les secours sont engagés pour un feu au 3^{ème} étage d'un bâtiment R+4 à usage de bureau.
- A leur arrivée, il s'agit d'un feu couvant dont le foyer est rapidement localisé dans un bureau en open-space.
- Après extinction et un premier dégarnissage, il apparaît que le feu est parti du plancher technique abritant des chemins de câbles avant de se propager à du mobilier situé à l'aplomb.
- Le courant électrique est coupé dans l'intégralité du bâtiment, un important travail de déblai et un large dégarnissage sont opérés. ENEDIS, demandé par le COS, a confirmé la coupure du courant dans l'ensemble du bâtiment.

- Des rondes sont ensuite réalisées.

2^{ème} intervention :

- Le lundi 9 septembre 2024, un départ normal est sonné pour un feu dans un bâtiment à usage de bureau, à la même adresse, complété par un groupe habitation en anticipation.
- Une fois sur les lieux, les secours sont confrontés à un feu pleinement développé dans le même volume que la veille.
- Le foyer sera rapidement maîtrisé au moyen d'une lance.
- Il s'avérera que ce second sinistre s'est déclaré peu de temps après la remise du courant par ENEDIS.

PROBLÉMATIQUE

Un feu de bureau s'est déclaré au 3^{ème} étage d'un bâtiment en soirée. Le message « opération terminée » est passé après 2 rondes et plus de 11 heures après la présentation du premier engin. Un départ pour feu à la même adresse a lieu moins de 6 heures après, complété par un groupe habitation en anticipation. Il concerne exactement le même volume du bâtiment.



Bilan : 1^{ère} intervention : 1 lance
2^{ème} intervention 1 lance

Les termes FH OPS sont écrits **en rouge**

POINTS D'ATTENTION

Hors domaine SP :

08/09 – 20h16 - 1^{ère} intervention SP:

ENEDIS, présenté à 21h00, signale au COS qu'il est obligé de couper l'électricité dans l'ensemble du bâtiment car il ne peut isoler le 3^{ème} étage, seul niveau sinistré.

09/09 - Vers 12h30 :

Le gestionnaire du bâtiment demande à ENEDIS de rétablir le courant, un électricien aurait isolé la partie touchée par le sinistre (**défaut communication**).

09/09 – 13h49 - 2^{ème} intervention.



BONNES PRATIQUES

1^{ère} intervention :

- Dégarnissage minutieusement réalisé et choix du COS de réaliser des rondes, (**respect des procédures**).
- Utilisation de la caméra thermique et du détecteur multi gaz, notamment lors de la dernière ronde avec passage sous les planchers techniques et dans les faux-plafonds (levée de doute présence de points chauds et de CO, (**sécurité réglée**)).

2^{ème} intervention :

- Déplacement de la garde RCCI (G.HAB) et du LCPP (demandé par le COS, **bonne conscience de situation**).
- Prise de COS par OGC.



CE QU'IL FAUT RETENIR

1. L'**application rigoureuse du règlement** permet de prémunir le COS et l'institution d'une éventuelle mise en cause. (**Respect des procédures-sécurité réglée**).
2. Le déblai et le **dégarnissage** doivent être larges et minutieux, d'autant plus pour ce type de sinistre afin d'éviter de « *courir après le feu* » et d'écarter tout risque de propagation. (**Bonne conscience de situation – sécurité gérée**).
3. La présence des **services publics**, ENEDIS en l'occurrence, permet de confirmer la coupure des fluides. (**Communication- travail interservices- sécurité réglée**).
4. **Ne pas hésiter à réaliser des rondes**, notamment en présence d'éléments constructifs pouvant propager le feu ou cacher une propagation lente. Utiliser lors de celles-ci caméra thermique et détecteur multi gaz. (**Respect des procédures-sécurité gérée**).
5. Demander la garde RCCI (voire LCPP) lorsque l'intervention peut être sujet à contentieux. (**Anticiper l'aide au commandement - bonne conscience de situation -sécurité gérée**).



CHRONOLOGIE

